

République Française
Département FINISTERE
Commune de PLOUYE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2026

Référence
051-2026

Présentation et vote du
Compte Financier Unique
(CFU) du SERVICE DES
EAUX DE PLOUYE pour
l'année 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 17 septembre à 20 heures 05 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations, sous la présidence de Monsieur Grégory LE GUILLOU, Maire de la commune.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie le 11 septembre 2026.

Date de la convocation : le 11 septembre 2026

Présents : Monsieur Grégory LE GUILLOU, Madame Christiane REDON, Monsieur Arnaud COZIEN, Madame Stéphanie CHARBUILLET, Madame Virginie BOURNIGAL, Monsieur Philippe LE QUERE, Madame Myriam SAENZ, Monsieur Laurent MARCINISZYN, Madame Katalin BORONKAI, Madame Elodie CADIOU, Monsieur Fabien DIRAISON, Monsieur Adrien PLASSART, Monsieur Jean-Pierre MELL et Madame Sophie SCOUARNEC

Excusée : Madame Béatrice BALPE

A été nommée secrétaire : Madame Sophie SCOUARNEC

051-2026 – Présentation et vote du Compte Financier Unique (CFU) du SERVICE DES EAUX DE PLOUYE pour l'année 2025

Monsieur Le Maire n'a pas pris part au vote.

Rapporteur : Monsieur Arnaud COZIEN, deuxième adjoint délégué aux finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission des Finances,

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) du SERVICE DES EAUX DE PLOUYE pour l'année 2025 de la commune de PLOUYE,

2025		Investissement (en euros)	Fonctionnement (en euros)
Recettes	Recettes réalisées	00,00	00,00
	Restes à réaliser	00,00	00,00
Dépenses	Dépenses réalisées	00,00	00,00
	Restes à réaliser	00,00	00,00
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)		00,00	00,00
Résultats antérieurs reportés (+/-)		00,00	00,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		00,00	00,00
Solde des restes à réaliser		00,00	00,00
Résultat cumulé		00,00	00,00

VU le Compte Financier Unique 2025 de la commune de PLOUYE,

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique,

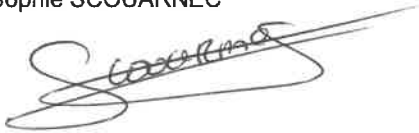
Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le Compte Financier Unique du SERVICE DES EAUX DE PLOUYE pour l'année 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

En Mairie, le 18 septembre 2026

Le secrétaire de séance,
Sophie SCOUARNEC



Le Maire,
Grégory LE GUILLOU

